

LE SAVIEZ-VOUS ?

MOBILITES - la Zone à Faibles Emissions de la Métropole Lyonnaise, pas si loin...

Nous souhaitons partager avec vous ce sujet d'actualités qui sera structurant pour les territoires voisins, dont Brignais et notre Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

Afin de lutter contre la pollution de l'air, la Métropole de Lyon a mis en place depuis 2020 une Zone dite à Faibles Emissions (ou ZFE) sur son territoire. Concrètement, cela signifie comme vous avez du vous en rendre compte en allant à Lyon, que l'accès à la ville est interdit :

- Depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les poids lourds et utilitaires légers équipés de vignette Crit'Air 5, 4 et 3.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, aux véhicules particuliers et aux deux-roues motorisés Crit'Air 5 et non classés.

Ces interdictions s'accroîtront dans le temps : elles s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024, aux véhicules Crit'Air 4, puis au 1^{er} janvier 2025 aux véhicules Crit'Air 3.

La Métropole souhaite dorénavant étendre la ZFE aux voies rapides métropolitaines (M6/M7, périphérique Laurent Bonneval) et à ses communes membres ; ceci avec une année de retard par rapport au centre-ville de Lyon. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, si vous êtes équipés d'un véhicule Crit'Air 5 (ou non classé), vous ne serez plus autorisé à traverser les villes d'Oullins, Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite...

En tant que commune limitrophe de la Métropole, nous avons dû rendre un avis lors du conseil municipal du 18 janvier 2023 sur l'extension de la ZFE souhaitée par celle-ci.

Soucieux de **protéger les intérêts des habitants** de la Commune, nous avons émis **un avis défavorable** à l'extension de la ZFE dans le calendrier de déploiement et les conditions proposés par la Métropole de Lyon et voici pourquoi :

- Le schéma de transports en commun promis depuis longtemps ne sera présenté ... qu'en septembre prochain et sans engagement dans le temps. C'est bien tard... Et nous ne savons absolument pas s'il sera suffisant pour permettre aux habitants de Brignais de se déplacer sans utiliser leur véhicule.
- L'impact économique sera important et non compensé pour les habitants de Brignais, particuliers et artisans, qui ne disposent pas des véhicules autorisés à circuler et qui doivent néanmoins se déplacer sur le territoire de la Métropole ou simplement la traverser.
- L'impact environnemental du possible report massif de circulation sur le territoire communal et le risque d'un nombre élevé de véhicules « non conformes » stationnés sur la commune n'ont pas été évalués. Et il est probable que ce sera à la commune de gérer les difficultés issues de cette nouvelle situation...
- L'impact social sera à anticiper pour construire des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des habitants et proposer des solutions alternatives réalistes.

Même si nous n'avons évidemment pas le pouvoir de changer les décisions de la Métropole, nous continuerons bien sûr de **suivre avec attention ce dossier ZFE**.

Nous espérons aussi que **le développement de l'offre de Transports en Commun** promis par le Maire et la Majorité mais qui met du temps à se concrétiser, sera à la hauteur. Rendez-vous au second semestre de cette année !

N'hésitez pas à nous contacter ; nous sommes à votre écoute !

Vos 5 élus de la liste Brignais Ensemble

